

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	–	Date	1 <sup>er</sup> décembre 2023
Numéro		Heure	13h56

Auteur-e(-s) : Groupe UDC		Lié à (obligatoire) : ad <a href="#">23.614</a>
Titre : Amendement au projet de loi de la commission législative modifiant la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Indemnités des député-e-s)		
Contenu : <b>Article 334, alinéa 2 (nouvelle teneur)</b> <sup>2</sup> La valeur des bons correspond à ( <u>suppression de : 1,5 fois</u> ) l'indemnité kilométrique de déplacement.		
Motivation (facultatif) : L'adoption de la proposition du groupe VertPOP pénaliserait les députés qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas utiliser les transports publics (absence de desserte, trop grande distance à parcourir pour rentrer chez eux après les séances tardives, obligation d'utiliser leur voiture, etc.).		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Roxann Durini		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Daniel Berger	Arnaud Durini	Niels Rosselet-Christ
Christiane Barbey	Evan Finger	Grégoire Cario
Quentin Geiser	Yann Mesot	Damien Schär